



# CTR

COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU

du 4 avril 2017

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu



02 40 20 76 56

## MOTION LIMINAIRE FO

Une nouvelle fois depuis le début de l'année, le CTR (NDLR : niveau DGFIP) est réuni afin de recueillir l'avis des représentants du personnel sur des réorganisations de missions ou de services. Certes le CTR est compétent sur tout ce qui touche à l'organisation du travail et des missions mais, à ce stade, nous allons bientôt aboutir à un processus de réorganisation permanente proche de la frénésie.

Au-delà de l'aspect regroupement et repli généralisé du maillage territorial préfigurant à terme l'abandon de pans entiers du territoire, l'impact sur les personnels de ce que nous pouvons qualifier de "bouguisme" est loin d'être neutre. **FO** n'a jamais été partisan de l'immobilisme et nous avons su quand il le fallait prendre nos responsabilités. Pour autant, il existe aujourd'hui de trop nombreuses zones d'ombre sur le devenir de certaines missions pour que nous puissions envisager les discussions avec sérénité.

Lors de notre dernière rencontre, nous avons évoqué le manque de transparence sur le dossier PAS (Prélèvement À la Source) et avons exprimé quelques inquiétudes sur le niveau de préparation de ce chantier. Les personnels que nous rencontrons et qui, pour certains, découvrent les formations nous font également part de leurs interrogations. L'actualité politique récente nous apprend en outre que parmi les candidats à l'élection présidentielle plusieurs envisageraient de revenir sur cette réforme ou au moins en décaler la mise en œuvre au motif qu'il craindrait des dysfonctionnements. Nous ne nous pencherons pas ici en détail sur les motivations réelles de ce désir de report si ce n'est pour dire que la DGFIP sera quoi qu'il arrive au centre des événements sur ce point. C'est une réalité qui justifierait a minima une pause dans les restructurations et réorganisations.

Avant d'en arriver à l'ordre du jour de ce CTR, nous reviendrons sur la qualité du dialogue social qui manifestement continue de se dégrader dans les départements. À ce stade, il devient urgent de convoquer un groupe de travail comportant ce seul point à l'ordre du jour afin que nous puissions aller au fond des choses et pas seulement sur la base de vos propositions. Tant sur les missions que sur le dialogue, tout se passe comme si vous



souhaitiez tout rendre irréversible et qu'il ne soit plus question de nouvelles discussions.

Pour ne parler que de la Direction immobilière de l'État, dont nous rappelons ici que **FO** avait approuvé sa création, les conditions de réorganisation des services domaniaux de la DGFIP sont de nature à nous faire reconsidérer la position. Nous sommes très loin en effet de l'ancrage de France Domaine au sein de la DGFIP du moins pour les personnels qui voient s'éloigner dans des pôles les missions qu'ils exerçaient jusqu'alors en direction locale.

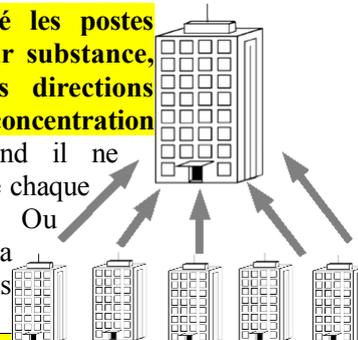
S'agissant de la scission de la DRESG, l'absence de visibilité sur la future direction de la fiscalité des résidents à l'étranger nous rend circonspects alors que la logique fonctionnelle de cette modification pouvait pour une fois convaincre.

S'agissant encore des modifications du périmètre géographique des DIRCOFI rendues nécessaires par la suppression de la DIRCOFI centre, nous pourrions si nous étions provocateurs vous demander si à terme, vous envisagez de regrouper les compétences géographiques des DIRCOFI sur un seul gros pôle de contrôle fiscal.

D'autres réorganisations auxquelles nous pourrions être favorables telles que l'extension des compétences des DIRCOFI et de la DNEF aux entreprises étrangères présentent toutes le même défaut : ces nouvelles compétences ne sont pas assorties des emplois nécessaires à l'exercice de la nouvelle, mission. Nous reviendrons en tant que de besoin sur les détails techniques au cours des discussions. Toutefois, vous nous permettrez de revenir sur les caractéristiques communes à bon nombre de restructurations et réorganisations. En effet, la tendance lourde est au regroupement.

**Après avoir petit à petit vidé les postes comptables d'une partie de leur substance, c'est maintenant le tour des directions locales. De concentration en concentration où vous arrêterez-vous?**

Quand il ne subsistera plus qu'un seul poste de chaque famille par département ? Ou envisagez-vous des pôles supra régionaux couplés à des maisons de service au public ?



Pour **FO**, le service de proximité demeure le garant de la cohésion sociale et le numérique ne saurait justifier tous les excès en termes d'éloignement de l'utilisateur.